

Qualité de l'air

Depuis quelques années, des mesures de surveillance de la qualité de l'air sont mises en place en Lorraine, permettant de quantifier les particules en suspension dans l'air, et de déceler d'éventuels pics de pollution dans le temps.

Appelées « *PM10* » (« *Particulate Matter* » de diamètre aérodynamique inférieur à 10 micromètres), ces matières proviennent des activités industrielles environnantes et peuvent être nuisibles pour la santé en fonction de leur nature chimique et de leur densité.

Deux associations agréées ([Airlor](#) et [Atmo Lorraine-Nord](#)) observent l'évolution atmosphérique grâce à une quarantaine de capteurs, dont deux situés dans le département de la Meuse (l'un à Bar-le-Duc et l'autre à Jonville-en-Woevre).

Un léger dépassement du seuil d'alerte ($125 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne sur 24 heures) a été constaté dernièrement. Cela peut s'expliquer par la présence d'un temps froid et anticyclonique, qui piège les polluants émis dans une couche d'air réduite et entraîne une élévation progressive des niveaux de pollution.

Pour limiter les émissions de poussières, certaines recommandations sanitaires et comportementales sont à envisager : réduire l'usage des véhicules diesel sans filtres à particules, éviter le chauffage par le bois et le charbon, limiter les activités sportives, etc....

Pour plus d'informations :

Consultez les textes officiels sur le site de la Préfecture :

- <http://www.meuse.pref.gouv.fr>
Rubrique « Services de l'Etat » / Sous-rubrique « Sécurité Civile » / Onglet « Pollution de l'air par des particules PM 10 »

Surveillez les mesures des experts sur les sites d'Atmolor et d'Airlor :

- <http://www.atmolor.org>
- <http://www.airlor.fr/>

Contact :
Mairie de Bar-le-Duc / Secrétariat Général
03 29 79 56 00